

La municipalité de Chevilly-Larue s'inscrit dans l'action menée par le Conseil départemental pour donner au vélo une place significative dans le développement de la mobilité des Val-de-Marnais. Parmi l'ensemble des déplacements qui sont réalisés quotidiennement à l'intérieur du Val-de-Marne, 70% font moins de 2 km. Le vélo étant le mode de déplacement le plus compétitif sur ces distances, il dispose d'un fort potentiel de développement.

Chevilly-Larue offre un maillage important : 5,7 km dont 1,4 ont été réalisés par la ville et 4,3 km par le Conseil départemental du Val-de-Marne.

Ainsi, afin de développer cette pratique, **la commune s'engage dans l'aménagement de pistes cyclables et/ou de zones 30 à l'occasion de réfection de voiries.**

LE PLAN VÉLO

Le développement de la pratique du vélo se traduit par la création d'un plan des pistes cyclables en cohérence avec le plan vert communal et le Schéma départemental d'itinéraires cyclables.

@ CONTACTEZ-NOUS



MAIRIE DE CHEVILLY-LARUE

88 Avenue Du Général De Gaulle
94 669 Chevilly-Larue Cedex

☎ 01 45 60 18 00

📠 01 49 78 01 36